

1er bureau-BV/MB

ARRETE N° 86.3604

Inscription d'objets mobiliers
sur l'Inventaire supplémentaire
des Monuments historiques

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE L'AUBE
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques

Vu le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970

Vu le décret n° 71.859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art

Vu la circulaire n° 736 du 6 juillet 1973, relative à l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, en application à la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 et du décret n° 70.858 du 19 octobre 1971

Vu le décret n° 84.526 du 28 juin 1984 portant maintien de commissions administratives

Vu les arrêtés préfectoraux n° 71.6915 du 23 décembre 1971, n° 75.785 du 4 février 1975, n° 78.237 du 19 janvier 1978, n° 81.583 du 10 février 1981, n° 84.2676 du 26 juin 1984, n° 85.2645 du 27 juin 1985 portant respectivement création et renouvellement de la constitution de la commission départementale des objets mobiliers,

Vu l'avis émis par la commission supérieure des Monuments historiques (5ème section) dans sa séance du 20 juin 1986

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube.

A R R E T E

ARTICLE 1er

Est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques

TROYES : Eglise Saint-Rémy

Partie instrumentale de l'orgue, oeuvre de Charles GADAULT, réalisée en 1854

ARTICLE 2

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube, M. le Maire de TROYES sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont expédition sera adressée à :

- M. le Ministre de la Culture et de la Communication (Direction du Patrimoine)
- M. le Directeur régional des Affaires culturelles
- M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art
- M. le Commandant de Gendarmerie de l'Aube
- M. le Directeur des Archives du Département de l'Aube

TROYES, le 15 SEP. 1988

Le Préfet,
Commissaire de la République

Signé : Roger GROS

Pour expédition
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
et par délégation
Le Chef de Bureau



Dominiqe VIAULT